

**Procès-verbal du Conseil Municipal
extraordinaire
14 MAI 2024 à 20h00**

Elus présents : Mme Sabrina ANCEL, Mme Pelagia CASASSUS, Mme Nadia CHATEL-LOUROZ, Mme Sandrine COLLAVET, M. Arnaud LAYAT, M. Philippe MAURICE-DEMOURIUX, M. Claude MARIOTTI, M. David MOREL, M. Gabriel MOSSUZ, M. Marc SINTES. Mme Sandrine DELORENZI, Agnès CHATE, Alexine GAY

Elu excusé : M. Alain DOUCET, absent, a donné procuration à M. Arnaud LAYAT ;
M François GEVAUX, absent, a donné procuration à M. Marc SINTES.

Election du (ou de la) Secrétaire de séance.

Mme Nadia CHATEL-LOUROZ–est élue secrétaire de séance et M Philippe MAURICE-DEMOURIUX nommé relecteur.

Madame le maire demande la validation du procès-verbal du 9 avril 2024

Les conseillers municipaux valident le procès-verbal du 9 avril 2024

1) Comptes-rendus des Commissions :

Aménagement & travaux	•
Bâtiments	Remaniement de l'organisation spatiale des bureaux de la mairie.
Environnement, bois	• Voir ODJ
Urbanisme	•
Budget & Finances	• RAS • Voir ODJ pour demandes de subventions
Enfance, école, jeunesse et sport	•
Participatif	
Vie associative	<ul style="list-style-type: none"> - 14/06 Fête de la musique par PERISCOL - 29/06 fête de l'école par le Sou des Ecoles <p>Volonté de réitérer l'organisation d'une gratifieria</p> <p>Pelagia CASASSUS demande si les associations ont été impliquées dans l'organisation et la tenue du marché nocturne. Elle souhaite aussi savoir comment les exposants ont été choisis. Sabrina ANCEL explique que ce marché s'est déjà tenu durant l'année 2023, et qu'un règlement a été établi, fixant le cadre de son fonctionnement.</p> <p>Pelagia CASASSUS s'étonne que le Conseil Municipal n'a pas été impliqué, ni dans l'élaboration de celui-ci, ni par un vote. Elle demande que les membres du Conseil Municipal en reçoivent une copie.</p>
RH	• 2 entretiens fait pour le poste d'agent technique
Communication	Que chacun fasse des propositions pour le bulletin municipal de cet été.
CCAS	
Projet global	2 devis reçus pour étude envoyé au CAUE
Adressage	•
Contentieux école	<p>-- Recherche en cours d'entreprise aptes à refaire la toiture (dont Euromodules) et préparation d'un courrier de demande de devis pour notre expert.</p> <p>- Proposition de date pour la 9 ème réunion d'expertise, mercredi 3 juillet 2024 ; courrier d'information à envoyer à M Bastid.</p> <p>- Selon demande de notre expert, par mesure de précaution, on fera recouvrir la cage d'ascenseur par une bâche ; Donche Sarl a été contacté pour cette opération. Ensuite on demandera à l'électricien de l'ascenseur une remise en conformité amiable de l'appareillage électrique.</p>
CMJ	•

2) Délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental Projet de dégagement de plantations (ONF)

Le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2024 concernant la commune de Saint Jean de Tholome a été approuvé par la commission forêt.

Suite à cette approbation, il y a lieu de réaliser des travaux de dégagement de plantations en forêt communale, proposées par les services de l'ONF pour l'année 2024, sur les parcelles C, K, M, N2, T et X.

Suite à la mise en place d'un plan forêt par le Conseil Départemental de la Haute Savoie mi 2023, l'ONF propose à la commune de solliciter l'aide inscrite à l'Axe 1 : « Favoriser la capacité d'atténuation et d'adaptation des forêts au changement climatique ». Cette subvention à hauteur de 60%, aide aux investissements pour adapter les peuplements forestiers vulnérables ou sinistrés au changement climatique et à la captation carbone.

Les pessières de moyennes altitudes de la forêt communale de Saint Jean de Tholome touchées par ces phénomènes s'inscrivent pleinement dans ce dispositif, notamment dans l'accompagnement de leur reconstitution.

La nature des travaux est la suivante : dégagement manuel de plantations.

Le montant estimatif de ces travaux est de 2 843,88 euros HT, lesquels sont subventionnables.

Le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale serait le suivant :

Dépenses subventionnables : 2 843,88 € HT

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 1 706,33 €

* Montant total des subventions 1 706,33 €

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 1 137,55 € H.T

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur :

- ⇒ D'approbation du Plan de Financement tel que présenté.
- ⇒ De solliciter l'aide la plus élevée du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de plantations subventionnables.
- ⇒ De demander au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.
- ⇒ De charger le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier, et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ VALIDE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PROJET DE DEGAGEMENT DE PLANTATION

3) Délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental Projet de sécurisation suite à accident sanitaire (ONF)

Le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2024 concernant la commune de Saint Jean de Tholome a été approuvé par la commission forêt.

Suite à cette approbation, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de sécurisation des itinéraires en forêt communale, proposées par les services de l'ONF pour l'année 2024, sur les parcelles A, C, D, I, K, L, M, N1, N2, O1, O2 et P1.

Suite à la mise en place d'un plan forêt par le Conseil Départemental de la Haute Savoie mi 2023, l'ONF propose à la commune de solliciter l'aide inscrite à l'Axe 1 : « Subvention aux travaux de sécurisation et de restauration des bois suite à accident climatique ou sanitaire ». Cette subvention à hauteur de 80%, aide aux travaux forestiers faisant suite en l'occurrence à des aléas sanitaires, nécessitant de restaurer les rôles multifonctionnels des forêts de montagne.

Les pessières de moyennes altitudes de la forêt communale de Saint Jean de Tholome touchées par ces phénomènes s'inscrivent pleinement dans ce dispositif, notamment dans la gestion des arbres morts en bords de chemin présentant des risques pour les usagers.

La nature des travaux est la suivante : Abattage, façonnage, billonnage partiel et sécurisation des troncs aux abords des itinéraires fréquentés par le public.

Le montant estimatif de ces travaux est de 2 310,22 euros HT, lesquels sont subventionnables.

Le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale est le suivant :

Dépenses subventionnables : 2 310,22 € HT

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 1 848,18 €

* Montant total des subventions 1 848,18 €

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 462,04 € H.T

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur :

- ⇒ D'approbation du Plan de Financement tel que présenté.
- ⇒ De solliciter l'aide la plus élevée du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de plantations subventionnables.
- ⇒ De demander au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.
- ⇒ De charger le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier, et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ VALIDE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PROJET DE SECURISATION SUITE ACCIDENT SANITAIRE

4) Délibération : Achat parcelle de Mme BASTARD (régularisation)

La présente vente intervient suite à une demande formulée par Madame Mireille BASTARD-ROSSET auprès de la Commune de SAINT JEAN DE THOLOME.

En effet, Madame BASTARD-ROSSET a hérité de sa tante, et les biens comprenaient des parcelles de bois. Toutefois, ces parcelles sont éparpillées sur le territoire de la commune et constituent pour elle une charge.

En effet, ces parcelles sont des parcelles de bois qui nécessitent de l'entretien, et que Madame BASTARD n'a pas les moyens d'entretenir, et ces bois se dégradent.

Elle a donc proposé à la commune de leur vendre à l'euro symbolique afin de ne plus avoir à assumer cette charge, et les responsabilités qui en découlent en cas de chute d'arbre causant des dommages.

A SAINT JEAN DE THOLOME (74250), Bois des Ravières, Grand Château, Grange Valet, trois parcelles de bois.

Cadastrées :

Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature
A	2395	BOIS DES RAVIERES	21 a 64 ca	Bois - futaie de résineux
A	2607	GRAND CHATEAU	07 a 49 ca	Bois - futaie de résineux
A	2829	GRANGE VALET	14 a 16 ca	Bois - futaie de résineux
Contenance totale	43 a 29 ca			

Dans la déclaration de la succession de Madame Andréa UDRY veuve CHATEL-LOUROZ, tante de Madame BASTARD, cet immeuble a été évalué à TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTIMES (3.696,58 €)

La présente vente est conclue moyennant le prix de **UN EURO (1 €)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ VALIDE L'ACHAT DE LA PARCELLE DE MME BASTARD (régularisation)

5) Délibération : Demande de subvention AFN

Chaque année l'association AFN du Môle bénéficie d'une subvention de la commune de Saint-Jean-de-Tholome.

Un courrier en date du 8 avril sollicite notre aide pour l'année 2024.

⇒ Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'accord de cette subvention ainsi que sur le montant accordé si tel en est le souhait du Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ VALIDE LA DEMANDE DE SUBVENTION AFN POUR UN MONTANT DE 100€

6) Discussion : Remplacement du Régisseur et de son suppléant

Le régisseur actuel, Mme FRAIX, et son suppléant, Mme DUPANLOUP, souhaitent être déchargés de cette responsabilité.

A savoir, quiconque de volontaire, peut accéder à cette nomination, il n'y a pas de prérogative de fonction ou de statut.

M MOSSUZ s'est proposé d'être le régisseur principal et Mme CASASSUS sera la remplaçante.

7) Tenue du Bureau de vote (planning de présence)

Journée élection le 9 juin. Ouverture du bureau 8h à 18h

4 créneaux de 2h30.

De 8h à 10h30 : - Claude MARIOTTI
- Sabrina ANCEL
- Sandrine DELORENZI

10H30 à 13H : - Marc SINTES
- Alexine GAY
- Philippe MAURICE-DEMOURIUX
- Gabriel MOSSUZ

13h à 15h30 : - Gabriel MOSSUZ
- Pelagia CASASSUS
- David MOREL

15h30 à 18h : - Sandrine COLLAVET
- Sabrina ANCEL
- Agnès CHATEL

DIVERS

- FIN DU CONSEIL 22H00

- Prochain Conseil Municipal le mardi 4 juin 2024.